

NIGRA UNDA



L'Écho des Remparts

Bulletin municipal de Néronde



4^{ème} trimestre 2023

Sommaire :

- Le mot du Maire
- La fête patronale
- L'histoire de Néronde
- Élections sénatoriales
- Les 3 derniers mois...
- ... Les 3 prochains
- Journée internationale
- Comptes rendus du CM
- Le retour des classes
- Quiz
- Infos générales
- Réalisations et installations
- Le village en image



Fête patronale : 22 et 23 juillet Deux journées pleines de surprises !

Le mot du maire

La traditionnelle fête patronale a retrouvé cette année des couleurs grâce au dynamisme du comité des fêtes présidé par Laëticia Masson.

Merci à toute cette équipe ainsi qu'à toutes celles qui, par leur différentes animations et

activités, ont mis cet été notre village en valeur.

Bravo à tous les bénévoles et aux participants qui donnent vie au village et développent ainsi sa notoriété.



Le Maire, Gérard MONCELON

La Fête patronale a fait peau neuve

Des surprises pour cette traditionnelle fête patronale ! Ce mois de juillet, après deux années d'interruption, le Comité des fêtes, maître des cérémonies, a innové : rallye des jeux, repas du samedi soir, et spectacle de clowns le dimanche. De quoi ravir tous les Nérondois, petits et grands, tout comme les vacanciers et visiteurs. Quant à la traditionnelle tournée des brioches, elle a eu lieu la semaine précédente et a été très bien accueillie par les Nérondois, toujours généreux... et gourmands !

• Le rallye des jeux du samedi :

Des équipes de 3 à 5 joueurs se sont formées en début d'après-midi. Dans chacun des 5 lieux différents étaient installés 3 jeux en bois, fabriqués et prêtés gracieusement par

Pierre Planche. Chaque équipe avait 10 minutes par jeux pour faire un maximum de points.

Des jeux d'adresse, d'équilibre, de précision, il y en avait pour tous les goûts et tous les talents.

La place de l'église, la place du Pilori, le jeu de boules, l'ancienne cure, tous ces espaces ont résonné toute l'après-midi des rires et des exclamations des participants. Les trois équipes gagnantes ont remporté des lots !

La soirée s'est ensuite poursuivie avec le repas

préparé par Nadia Grisard, et animé par un DJ.

Dimanche matin, la Mairie offrait l'apéritif sur la place de l'église, et l'après-midi, sous un soleil très généreux, « Les Burdini's », duo de clowns, ont présenté un spectacle plein de surprises, de poésie et de rires, pour le plus grand plaisir des enfants, leurs parents et grands-parents... Une vraie belle fête !



Histoire de Néronde

Le XX^e siècle a connu de grands changements à Néronde. Si la guerre dite « de Prusse », en 1870, n'a point laissé de traces ici, le monument aux morts nous rappelle le sacrifice des Nérondois pendant la première guerre mondiale. Retardés par celle-ci, les travaux du « Tacot » reprennent, et en 1923, Néronde a enfin son chemin de fer ! Projet trop ambitieux, manque de rentabilité, l'arrêt de cette ligne Régnv/St-Just-en-Chevalet devient inévitable. Elle ferme en 1939.

À cette époque, avec plus de 800 habitants, Néronde compte encore de nombreux commerces et artisans. L'électricité arrive peu à peu dans les logements, les tisseurs sont encore nombreux à domicile.

Puis l'usine de broderie devient un centre d'apprentissage, pour finalement devenir le lycée professionnel que nous connaissons aujourd'hui.

Après la seconde guerre mondiale, l'exode rural draine de plus en plus de personnes vers les villes. Néronde, comme de nombreux villages, perd petit à petit ses agriculteurs,

vignerons, commerçants et artisans. Le nombre d'habitants va diminuer, jusqu'à 431 en 1982. L'industrie du textile va finalement disparaître face à la concurrence mondiale.

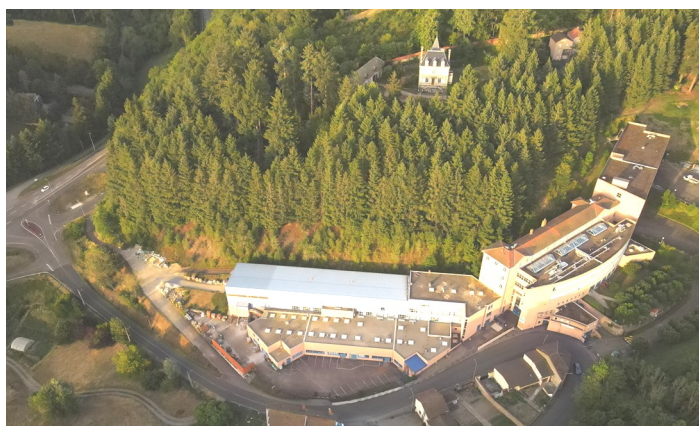
Néanmoins, les « 30 glorieuses » vont aussi amener le progrès : l'eau du robinet en 1962 puis le gaz de ville dans les années 80 améliorent considérablement le confort dans les logements... A partir de la fin du siècle, de nouveaux habitants, souvent des urbains, des « néo-ruraux », viennent s'installer à Néronde.

Depuis le début du XXI^e siècle, le nombre d'habitants reste stable, entre 460 et 470. La construction de la dernière portion de l'autoroute A89 va favoriser emplois et revenus dans le secteur. De nouveaux commerces contribuent à redonner du dynamisme au village.

L'école primaire encore présente et riche d'une quarantaine d'élèves répartis en 2 classes, mais aussi de nombreuses associations donnent, avec le soutien de la municipalité, de belles perspectives pour l'avenir...

HH

*Lycée Pierre Coton :
bâtiments anciens et modernes*



Élections sénatoriales : Tout comprendre

Le 24 septembre dernier se sont déroulées les élections sénatoriales. Comment ça marche ?

• Qu'est-ce qu'un sénateur ? Qu'est-ce que le Sénat ?

Le sénateur est un élu membre du Sénat. En France, les 348 sénateurs partagent le pouvoir législatif avec l'Assemblée nationale. Ils siègent au Palais du Luxembourg à Paris.

Le Sénat forme, avec l'Assemblée nationale, le Parlement français. Il ne peut être dissout, contrairement à l'autre chambre du Parlement.

Le Sénat assure la représentation des collectivités territoriales de la République. Son président peut exercer provisoirement les fonctions de président de la République si celui-ci est empêché, démissionne ou décède.

• Quels sont les pouvoirs d'un sénateur ?

Comme un député, un sénateur participe au travail législatif et contrôle l'action du gouvernement.

• Le rôle législatif des sénateurs

Les sénateurs votent les lois, ils peuvent déposer des propositions de loi et des amendements. Chaque sénateur est membre de l'une des 7 commissions permanentes du Sénat qui examinent les textes de loi et préparent le débat qui aura lieu en séance publique et qui aboutira au vote de la loi. Le Sénat examine, avant l'Assemblée nationale, les projets de loi relatifs à l'organisation des collectivités territoriales.

• Le contrôle du gouvernement par les sénateurs

Chaque sénateur peut poser des questions au gouvernement. Ils évaluent les politiques publiques, et peuvent publier des recommandations à leur sujet. Un sénateur peut, avec au moins 59 autres députés ou sénateurs, saisir le Conseil constitutionnel pour qu'il se prononce sur la conformité du texte voté à la Constitution. Les sénateurs peuvent créer des instances temporaires (mission d'information, commission d'enquête) pour étudier et proposer des réformes sur un sujet en particulier.

Le rôle du sénateur peut être étendu selon les fonctions qu'il

occupe dans les différentes instances du Sénat. Par exemple, les sénateurs membres de la commission des finances et de la commission des affaires sociales ont un pouvoir de contrôle budgétaire pouvant être exercé sur le terrain.

Enfin, les sénateurs forment avec les députés la Haute Cour. Cette instance peut prononcer une éventuelle destitution du président de la République.

• Comment est élu un sénateur ?

Les sénateurs sont élus au scrutin universel indirect par un collège électoral d'environ 160 000 personnes.

Le collège électoral se compose de sénateurs, députés, conseillers régionaux, conseillers départementaux (ou conseillers des collectivités similaires à statut particulier) en plus des délégués des conseils municipaux. Il est propre à chaque département. Le vote de ces « grands électeurs » est obligatoire. Dans les communes de moins de 500 habitants, il n'y a qu'un seul délégué, mais il peut y en avoir jusqu'à 69 dans les communes de 300 000 habitants et plus.

Le nombre de sénateurs dans chaque circonscription varie en fonction de la population. Selon le nombre de sièges à pourvoir, les sénateurs sont élus au scrutin majoritaire à deux tours (circonscription désignant un ou deux sénateurs) ou au scrutin de listes à la représentation proportionnelle (circonscription désignant trois sénateurs ou plus).

• Quelle est la durée du mandat d'un sénateur ?

La durée du mandat d'un sénateur est de 6 ans renouvelable.

Réparti en 2 séries, le renouvellement du Sénat a lieu par moitié tous les 3 ans.

La série 1, qui concerne la Loire, vient d'être renouvelée. Elle comprend 170 sénateurs, la série 2 en comprend 178 et sera renouvelée en 2026.

(d'après le site du Ministère de l'intérieur et des Outre-mer)

Voici nos sénateurs élus ou réélus : M. Hervé REYNAUD (élu DVD), M. Jean-Claude TISSOT (réélu DVG), M. Pierre-Jean ROCHETTE (élu DVD), Mme Cécile CUKIERMAN (réélue DVG)



Les 3 derniers mois...

- **26 juin : Barbecue des Pas Coton :** Comme chaque année les marcheurs se sont retrouvés pour clore la saison. Après une marche sur les chemins de Néronde, ils ont partagé un repas dans la bonne humeur.
- **26 juin : Défi de lecture :** Aline Mollard, institutrice des CE1-CM2, a organisé un défi lecture avec une classe de l'école de Saint-Marcel de Félines. Les deux groupes ont été accueillis dans le domaine du château de Chenevoux et ont suivi un jeu de piste pour retrouver les traces des livres qu'ils avaient lus.
- **1er juillet : Concert à la Chapelle :** Oyseaux des Lumières. 2 musiciens et une conteuse pour évoquer dans la fraîcheur de la chapelle, les oiseaux qui ont inspiré les créateurs au fil des siècles.
- **2 juillet : fête de l'école :** La fête de l'école a connu un grand succès. Le repas partagé, proposé par le Sou des écoles, a été suivi de saynètes préparées par les enfants avec les institutrices. Ce fut l'occasion de dire au revoir à Shayma et Appoline qui partaient pour la sixième.
- **5 juillet : CME Forum de la biodiversité :** Les enfants du conseil municipal ont participé le 5 juillet au forum de la biodiversité organisé par la communauté de commune de Forez-Est. Avec d'autres enfants, ils ont suivi des ateliers sur les oiseaux, mais aussi les hérissons. Ils ont présenté les hôtels à insectes qu'ils ont réalisés et sont repartis avec quelques idées à mettre en pratique.
- **14 juillet : Journée « pêche à la truite »** organisée par la société de pêche. Si tout le monde n'a pas « taquiné » le poisson, le repas pris au bord de l'étang a réuni une forte assemblée et chacun a profité de cette belle journée d'été.
- **22/23 juillet : Fête patronale - Comité des fêtes :** La fête patronale a tenu toutes ses promesses avec trois moments forts : l'après midi du samedi, la soirée, et le dimanche après-midi.
- **29 juillet : Voyage à Digoin organisé par la Joyeuse Boule Nérondoise :** visite du musée de la céramique, déjeuner croisière sur le canal, cette belle journée s'est terminée de la meilleure façon avec la visite de la pâtisserie chocolaterie Pubill à Paray-le-Monial. Que demander de mieux !
- **13 août : Festival des Montagnes du Matin**
Cette année encore, le festival s'est conclu par le concert à l'église de Néronde. Le public, toujours plus nombreux (près de 300 personnes à Néronde) a été enchanté par le programme « Orient express », finissant sur une danse du sabre endiablée !
- **17 août : Société boules concours de vacances :**
Comme chaque année la Joyeuse Boule Nérondoise a organisé un sympathique concours ouvert à tous. Ça a été l'occasion de passer une après-midi très agréable qui s'est terminée par un joyeux repas.
- **27 août : Vide-grenier des Amis de Néronde :** Malgré le temps mitigé, quelque 80 exposants se sont déplacés et le village a connu une bonne animation.
- **4 septembre : Rentrée des classes pour les grands et les petits :** Cette année, 42 élèves fréquentent l'école de Néronde. 21 dans la classe des petits et 21 dans la classe des grands
- **4 septembre : Visite de Néronde** pour les nouveaux lycéens guidée par les bénévoles de l'ADN. Après avoir arpenté les rues et fait connaissance avec le village qui les accueillera pendant la durée de leurs études, les jeunes lycéens, leurs guides et les enseignants se sont retrouvés autour d'un goûter.
- **23/24 septembre : But d'honneur :** 14 participants
Vainqueur : René Guyot contre Raymond Coquard
Complémentaire :
Vainqueur : Georges Rodamel contre Pascal Chameon

Album photo des 3 derniers mois



Concert à la Chapelle



La fête de l'école



Festival des Montagnes du Matin



Journée pêche



Rentrée des classes

But
d'honneur



La fête patronale



Le vide grenier

...Les 3 prochains mois

- 14 octobre : Concert Piaf - Salle Henri IV - Organisé par L'ADN - Sophie Jaconelli fait revivre la Môme par sa voix, ses gestes, ses émotions.
- 31 octobre : Fermeture de la pêche
- Samedi 18 novembre : - Semaine Européenne de Réduction des Déchets sur le thème des emballages, à la cure : Atelier « Emballe ton Noël » Emballages zéro déchets pour vos cadeaux de Noël - 14h30/17h30
- Samedi 18 novembre : Les Classes 2023
 - 9 h: Rendez-vous pour les classards devant la mairie, distribution des cocardes, chapeaux . Séance photo
 - 10h30/11h: Défilé de la mairie jusqu'au monument aux morts, dépose de la gerbe de fleurs
 - 11h/12h: Apéritif place du Pilon ouvert à tous
 - Repas des classards salle Henri 4
 - A partir de 18h30-19h: Soirée ouverte à tous, buvette, soupe à l'oignon.
- Samedi 25 novembre : Banquet du CCAS salle Henri IV
- Samedi 2 décembre : Marché de Noël « De Fil en Canette »
- Vendredi 8 décembre : Fête des Lumières Sou des écoles salle de la cure

25 novembre : Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

• **Thème 2022 : TOUS UNIS ! L'activisme pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles**



Lors de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la couleur orange est utilisée pour représenter un avenir meilleur, exempt de violence à l'égard des femmes et des filles.

Il y a cinq ans, le mouvement #MeToo a pris de l'ampleur et déclenché une mobilisation mondiale créant un sentiment d'urgence en matière de prévention et d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles.

Depuis lors, une prise de conscience et un élan sans précédent ont vu le jour dans le monde entier grâce au travail acharné des activistes de base, des défenseuses et défenseurs des droits humains des femmes et des droits des survivantes.

Parallèlement, il y a eu une recrudescence des mouvements anti-droits, y compris des groupes antiféministes, une réaction hostile et une augmentation des attaques contre les organisations et les défenseurs-seuses des droits des femmes et des droits humains.

• **Pourquoi devons-nous mettre fin à la violence contre les femmes et les filles ?**

Aujourd'hui, la violence à l'égard des femmes et des filles constitue l'une des violations des droits humains les plus répandues, les plus persistantes et les plus dévastatrices dans le monde. Elle demeure également l'une des moins signalées en raison de l'impunité, du silence, de la stigmatisation et du sentiment de honte qui l'entourent.

La violence à l'égard des femmes s'entend comme englobant, sans y être limitée, les formes de violences physiques, sexuelles et psychologiques, telles que : la violence d'un partenaire intime (coups, violences psychologiques, viol conjugal, féminicide)

la violence sexuelle et le harcèlement (viol, actes sexuels forcés, avances sexuelles non désirées, abus sexuels sur enfants, mariage forcé, harcèlement dans la rue, harcèlement criminel, cyberharcèlement)

le trafic d'êtres humains (esclavage, exploitation sexuelle)

la mutilation génitale féminine

le mariage précoce.

• **Le saviez-vous ?**

Depuis le début de la pandémie de COVID-19...

45% des femmes ont déclaré qu'elles-mêmes ou d'autres femmes qu'elles connaissent ont subi une forme de violence à l'égard des femmes et des filles.

7 femmes sur 10 ont dit qu'elles pensent que la violence verbale ou physique de la part d'un partenaire est devenue plus courante.

6 femmes sur 10 estiment que le harcèlement sexuel dans les espaces publics s'est aggravé.

(ONU)

Si vous pensez être victime d'abus ou si vous pensez que quelqu'un d'autre l'est, demandez de l'aide.

Le numéro 3919, anonyme et gratuit, est accessible depuis un poste fixe et un mobile. Ce numéro permet d'assurer une écoute et une information, et, en fonction des demandes, effectue une orientation adaptée vers dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge.

*Selon une étude publiée par
l'ONU, chaque heure en
moyenne plus de cinq
femmes, ou filles, ont été
tuées par un membre de leur
propre entourage en 2021*

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde en date du lundi 17 juillet 2023 à 20 heures

Présents :

MMES et MM : MONCELON Gérard, PLANCHE Geneviève, BUSSEY Michel, GOUTAILLER Cyril, FÊCHE Sébastien , TRIOMPHE Rodolphe, CLAIRET Martin, BAUDOUIN René, REVEL Évelyne, NICOLAS Geneviève.

Secrétaire de séance :

M. Michel BUSSEY

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2023

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 17 juin 2023

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Désignation d'un référent déontologique des élus

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur la désignation d'un référent déontologique, au service des élus locaux, susceptible de leur apporter son assistance et ses conseils sur toute question touchant les principes déontologiques.

M. le Maire propose de désigner en qualité de référent déontologique des élus Mme Élise Untermaier-Kerléo, retenue par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire en raison de son expérience et ses compétences. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Signature d'une convention avec le SDIS

Michel Bussey présente ce dossier qui demande de signer une convention avec le SDIS ((Service départemental d'Incendie et de Secours) afin d'adhérer à l'application informatique dénommée REMOcRA. Cette application, administrée par le SDIS, permettra de recenser les PEI (Points d'Eau Incendie) et facilitera les échanges d'information dans le cadre de la défense extérieure contre les incendies (DECI) qui se doit d'assurer en permanence l'alimentation en eau nécessaire aux pompiers en cas d'incendie.

Cette adhésion est votée à l'unanimité

Programmes voirie 2022-2023

Pour compléter le programme de travaux 2022 et percevoir la subvention accordée par le Conseil Départemental, le conseil municipal décide la réfection du Chemin Vert pour un montant de 9300 euros. Pour 2023, un certain nombre de chantiers sont listés parmi lesquels un choix sera fait ultérieurement en fonction des impératifs budgétaires.

Les lagunes demandent aussi des travaux : renforcement des berges ; curage des bassins.

Dossiers en cours

Sébastien Fêche :

Les marquages au sol sont terminés - Les volets du bâtiment de la cure ont été traités et seront prochainement réinstallés - le plateau-bar de la salle Henri IV est commandé.

Des devis sont en cours pour le rejointoiement de la maison « Pralas », le mur du cimetière, l'installation de gouttières en zinc sur la tour des œufs ...

L'aménagement de la placette du Cuvage est toujours en cours...

Cyril Goutailler :

La création d'un chemin pédestre permettant la jonction entre la DI et le chemin du Tacot a fait l'objet d'une rencontre sur le terrain avec Gilbert Dauphin, président des Pas Coton, Jean-louis Dhollande, qui propose de céder une parcelle de son terrain, et des membres du Conseil Municipal.

Cette question nécessite des informations complémentaires et fera l'objet d'un point traité au prochain conseil.

Les dépôts sauvages de sacs d'ordures ménagères posent problème. La commune est tenue de les traiter. Outre le manque de civisme constaté, c'est une charge supplémentaire pour les employés communaux.

L'invitation à participer à un budget participatif a recueilli 3 inscriptions. Le nombre attendu étant de 8 personnes minimum, on relancera en septembre.

En réflexion, peut-on envisager un éco pâturage dans la butte du stade ?

L'Écho des remparts

Geneviève Planche :

Lors de la dernière réunion tourisme de la CCFE, un travail a été réalisé par les offices de tourisme de Loire Forez et de Forez-Est pour créer le label « Rendez-vous en Forez ».

Suite à la réunion urbanisme patrimoine, voici les travaux en projets :

- Restauration du calvaire dans le cimetière (devis de 2021 : 10 351 euros, voir pour un deuxième devis pour réalisation en 2023).
- Tour des œufs (chenaux, plancher, escalier, fenêtre).
- Cure : 6 rue du Père Coton : devis à demander pour une porte en chêne.

Geneviève Nicolas :

Le dépliant « Bienvenue à Néronde » est en phase de bouclage. On espère le finaliser en septembre.

Gérard Moncelon :

La société de chasse demande l'autorisation d'utiliser le local du stade pour ses réunions pendant la période d'ouverture de la chasse..

Le conseil donne son accord.

Dans le cadre des élections sénatoriales, Mme Cécile Cukierman viendra rencontrer les élus jeudi 17 août, M. Jean-Claude Tissot jeudi 21 septembre.

Communication d'un courrier de remerciements de la MFR (Maison Familiale Rurale) de Saint-Germain Lespinasse suite à la subvention de 50 euros accordée.

Information de la mise à disposition de la salle de la cure pour la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé sur le territoire de Forez-Est qui se déroulera à Néronde pour une action de santé publique sur la prévention de l'obésité pédiatrique.

Horaires : 16h30 à 17h30

Dates : - mercredi 20 septembre 2023

- mercredi 4 Octobre 2023

- mercredi 18 octobre 2023

- mercredi 8 novembre 2023

Lecture d'un courrier de l'académie de Lyon alertant sur la baisse des effectifs de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Le Maire

Gérard MONCELON

Le Secrétaire

Michel BUSSERY



Départ de Jennie PONCET

Retour de Laurie RAVEL

Le retour des classes



La dernière fête des classes à Nérondes, a eu lieu en 2019. Le contexte sanitaire a mis un coup d'arrêt à cette tradition qui reprend de plus belle en 2023.

Cette fête n'est pas nationale mais elle est très vigoureuse à Villefranche-sur-Saône. Elle s'étend aussi aux Monts et Coteaux du Lyonnais, comme dans la vallée du Gier et au Nord de Saint-Étienne.

Elle a aussi lieu en Haute-Bretagne, dans le pays rennais uniquement le dimanche.

• L'origine des classes

La fête des classes trouve son origine dans la conscription. Ce mot apparaît en 1798, dans la loi Jourdan-Debrel, qui établit l'obligation pour tous les Français âgés de 20 ans révolus d'être inscrits sur les tableaux de recrutement de l'armée et d'y rester jusqu'à l'âge de 25 ans.

Avec ce système, une classe est donc constituée par tous les Français nés la même année. Les plus jeunes de chaque classe sont tirés au sort en premier, puis vient le tour des autres classes de la liste, en fonction des besoins. Cette loi est appliquée de façon inégale, puisque les conscrits les plus aisés peuvent « s'acheter » un remplaçant.

En 1905, le service militaire obligatoire est institué. A partir de cette époque, la conscription désigne le fait d'être considéré apte physiquement pour le service militaire. Cet état fait la fierté des jeunes et l'évènement donne lieu à la fête des conscrits. La liste des conscrits est établie chaque année par le Conseil de révision. Une fois les jeunes passés devant le Conseil, ils posent en groupe pour être photographié devant la Mairie. Ils offrent également une cocarde blanche aux filles de leur âge. S'en suit une fête pour les conscrits plus ou moins improvisée. Au fil du temps, cette fête s'organise et devient la vogue. Ainsi, le matin du jour de fête, les conscrits, accompagnés de musiciens, vont de maison en maison afin de récolter l'argent nécessaire pour payer les frais de l'évènement.

• La fête des conscrits est ensuite indépendante de l'obligation militaire.

Elle devient l'occasion de se retrouver entre classe d'âge pour des moments de détente et de convivialité.

À partir des années 1960, les femmes peuvent assister au banquet. Les conjoints des classards se joignent également au groupe. Les classes se font avec toutes les décades : 10, 20, 30, 40 ans...

La journée débute par le dépôt d'une gerbe au monument aux morts. Les classards défilent en vague, apprêtés de leur chapeau et cocarde et accompagnés par la musique de la fanfare. Un apéritif est offert à la population. Aujourd'hui, les classes sont organisées en association. Cette tradition permet de rencontrer les habitants, de mélanger les classes d'âges et de partager de bons moments. À Nérondes, le banquet des classes a lieu dans une des salles du village.



1/ Combien y a-t-il de postes de Sénateurs au Sénat :

- a/ 577 comme les Députés
- b/ 348
- c/ 192 = 2 Sénateurs / départements

2/ Quel est l'âge minimum pour être Sénateur :

- a/ au moins 24 ans
- b/ au moins 21 ans
- c/ au moins 18 ans

3/ Quel est le mode électoral des Sénateurs :

- a/ Suffrage universel Direct
- b/ Suffrage universel Indirect
- c/ Ils sont nommés par le Président de la République

4/ Quelle est la durée du mandat de Sénateur :

- a/ 3 ans
- b/ 6 ans
- c/ 9 ans

5/ Quand ont lieu les élections Sénatoriales :

- a/ tous les 3 ans, pour la moitié des postes
- b/ tous les 6 ans
- c/ tous les 9 ans

6/ Combien de « Grand Electeurs » dans la commune de Nérondes votent pour les élections Sénatoriales : (indice : moins de 500 habitants) :

- a/ 1
- b/ 2
- c/ 3

7/ Les Sénateurs peuvent-ils voter une motion de censure comme les députés :

- a/ Oui
- b/ Non

8/ Combien y a-t-il de commissions permanentes dans le Sénat :

- a/ 11
- b/ 9
- c/ 7

9/ Le Sénateur peut-il cumuler sa fonction avec celle d'élu local avec fonction exécutive (comme Maire par exemple) :

- a/ Oui
- b/ Non

10/ En cas de démission ou décès du Président de la République, qui assure l'intérim jusqu'à la tenue de nouvelles élections :

- a/ le 1^{er} Ministre
- b/ le Président de l'Assemblée Nationale
- c/ le Président du Sénat

Informations générales

Employés municipaux

Après son congé maternité, Laurie est de retour au secrétariat de mairie, et Jennie nous a quittés !

Accès au CDI du Lycée Pierre Coton

Le lycée Pierre Coton propose, à partir du lundi 6 novembre, l'accès au CDI pour les habitants de Nérondes, selon les créneaux suivants :

- lundi 17h/18h15

- Jeudi 17h/18h15

L'Écho des Remparts - format numérique

Vous recevez chaque trimestre votre exemplaire de l'Écho des Remparts dans votre boîte aux lettres. Si, dans un souci écologique, vous désirez le recevoir désormais uniquement en format numérique, merci de nous le faire savoir. gyd.nicolas@gmail.com

Radar pédagogique

Afin de limiter la vitesse excessive sur la route départementale D1, au niveau du secteur de *la Rivière*, La municipalité a réservé le radar mobile mis à disposition des communes par la CCFE, pour la période du 10 octobre au 10 novembre 2023 pour la somme de 100€.

Installations et réalisations



Un nouveau plateau sur le bar de la salle Henri IV a été installé par Sébastien et Martin.



Les volets de la cure ont été repeint par l'entreprise nérondoise *Bélérine*. Kenzo et Philippe se sont chargés de peindre en noir les ferrures.



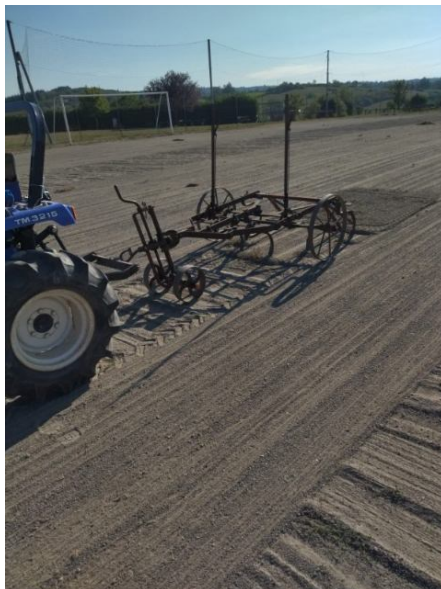
Les travaux de terrassement pour le city stade ont commencé lundi 25 septembre.



Une enseigne a été installée par Sébastien et Kenzo sur la façade de la salle Henri IV. Elle a été réalisée par l'entreprise BAM agencement



Les pressoirs ont été remis en état par notre employé communal ainsi que Kenzo Allais (job d'été).
Le massif de fleurs a été installé et est entretenu par Robert Renaud et Christian Lucot. Merci à eux !



Un grand merci à Phillipe, notre employé communal, qui a fait don d'une charrue modifiée pour entretenir le stade. Les boulistes apprécieront !



L'entrée du « Panier de Caty » a été repeinte aux mêmes couleurs que d'autres éléments du village par l'entreprise né-rondoise Bélérine



Le petit pont de bois se situant sur le chemin de randonnée allant de la Voisinée à Chazelles a été entièrement remis à neuf par Philippe.
Quel travail d'artiste !!!

Calendrier de la collecte des ordures ménagères

Lundis 2, 16 et 30 octobre, 13 et 27 novembre, 11 et 25 décembre (Bennette)
Jeudis 5 et 19 octobre, 2, 16 et 30 novembre, 14 et 28 décembre (Camion-benne)
Tous les jours fériés sont travaillés.

Sortir les bacs couvercles fermés la veille au soir du jour de la collecte et les rentrer au plus vite (si possible le soir même).
Attention, les sacs en vrac ne sont pas collectés.

Le village en image



Merci à Maryse Moiroud pour cette belle photo de l'entrée de Néronde.

Nous vous rappelons que vous pouvez nous envoyer vos photos pour les prochains numéros à l'adresse suivante : gyd.nicolas@gmail.com

Nous les conserverons aussi pour un beau calendrier 2024 !

• Réponses au quiz:

Réponses :

1/ b ; 2/ a ; 3/ b ; 4/ b ; 5/ a ; 6/ a ; 7/ b ; 8/ c ; 9 / b ; 10/ c



Ne manquez aucune info de Néronde !

Vous n'avez pas encore téléchargé l'application Illiwap ? Pas de panique, vous pouvez toujours le faire.

Totalement gratuite et anonyme, illiwap est téléchargeable sur votre smartphone ou iphone.

Vous serez ainsi informés de tous les événements sur la commune : *travaux sur la voie publique, alertes météo, coupures de courant...*



Pour passer des infos sur le prochain **Écho des Remparts**, associations ou particuliers, ou pour nous faire parvenir vos photos :
Contact

Commission Communication

06 77 81 13 45

gyd.nicolas@gmail.com

Réalisation et publication **Commission « Communication »**

Si vos voisin(e)s n'ont pas eu ce numéro, il/elle peut le demander en mairie

Ne pas jeter sur la voie publique